



Lettre Infos

du SNUipp-FSU 66 du mercredi 8 décembre 2021

Sommaire

- Passage au niveau 3 du protocole sanitaire
- Les stages du SNUipp-FSU 66
- Loi Rilhac
- Forfait mobilité durable
- Infos administratives



Passage au niveau 3 du protocole

Nous venons donc de passer au niveau 3 du protocole. Nous serons donc hautement protégés contre la circulation du virus dans les écoles (sic) !

Ce qui change : port du masque en extérieur pour les élèves et les personnels, EPS en intérieur limité et avec le masque, désinfection renforcée, mesures pour la restauration scolaire, brassage interdit entre les classes.

A partir de jeudi, toute absence d'un·e collègue non remplacée doit entraîner un appel aux familles pour récupérer leur enfant ! Il n'est plus question de répartir les élèves dans les autres classes de l'école !

Extrait de la FAQ du ministère :

En revanche, à partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.

Tribune dans le Monde :

Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'une tribune parue dans le Monde. Elle a été proposée à l'ensemble des organisations syndicales présentes dans le premier degré mais seulement deux en sont signataires.

Cette tribune met essentiellement en avant à court terme le retour au protocole précédent de fermeture des classes dès le 1er cas positif identifié. Ce n'est pas ce qu'a retenu le gouvernement qui a simplement relevé le niveau du protocole entraînant peu de changements. Aucune décision n'est donc prise pour casser les chaînes de contamination dans les écoles.

[Tribune à lire en cliquant ici.](#)



Les stages du SNUipp et de la FSU

Voici la liste des stages organisés cette année.

Cliquez sur ceux qui vous intéressent pour obtenir plus d'infos et surtout les liens d'inscription !

- ▶ [Stage "Lecture : se réappropriier le débat professionnel !" : mardi 18 janvier 2022](#)

Attention ! Date limite d'inscription samedi 18 décembre !

Circulaires, ajustements de programmes, guides de toutes les couleurs, « vadémécum », évaluations nationales standardisées, méthode de lecture « Légo »... Le ministère travaille sans relâche à imposer une certaine politique éducative, qui repose sur un niveau de contrôle jamais atteint de nos pratiques pédagogiques. Travailler collectivement sur l'apprentissage de la lecture permet de faire évoluer nos représentations et nos pratiques d'enseignant... à condition de résister à l'entreprise de « délégitimation » du ministre Blanquer.

- ▶ [Stage FSU "Comment travailler ensemble, enseignants et AESH ?" , avec Grégoire Cochetel : mardi 8 février 2022](#)
- ▶ [Stage FSU "laïcité", avec Paul Devin : jeudi 10 février 2022](#)
- ▶ [Stage FSU "Langues Régionales" : jeudi 17 février 2022 à Montpellier](#)
- ▶ [Stage "pédagogies alternatives" : mardi 15 mars 2022](#)
- ▶ [Stage "début de carrière" : vendredi 25 mars](#)
- ▶ [Stage "Comment durer dans le métier ?" , avec Dominique Cau-Bareille : mardi 29 mars 2022](#)
- ▶ [Stage "ASH second degré" : jeudi 14 avril 2022](#)

**STOP
LOI RILHAC**



Loi Rilhac

« L'autorité fonctionnelle » : une hiérarchie qui ne dit pas son nom !

Même si la loi est maintenant adoptée, la mobilisation reste de mise au moment de l'étude des décrets d'application.

Le SNUipp-FSU, la CGT éduc'action, le SNUDI-FO et SUD éducation proposent à l'ensemble des enseignants une motion pour s'opposer à cette loi Rilhac et faire pression pour que les décrets d'applications ne saccagent pas plus encore les écoles. C'est bien le fonctionnement de nos écoles qui est en jeu au travers des modifications liées à la direction de celles-ci !

[Vous trouverez en lien ici un site élaboré par l'intersyndicale pour signer la motion proposée.](#) Vous pouvez aussi écrire votre motion et la publier.



Forfait mobilités durables

Attention ! derniers jours pour envoyer sa déclaration !

Vous effectuez vos déplacements professionnels en covoiture, en vélo ou en vélo électrique ? Demandez le versement du « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros ! Date limite le 31 décembre 2021.**

NOUVEAU !

Attention ! Du nouveau ! L'administration a publié un formulaire qu'il faut absolument utiliser ! Celles et ceux qui avaient envoyé leur demande sur papier libre doivent la refaire avec ce formulaire !

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)



Informations administratives

Détachements dans le second degré et dans le corps des pys EN : [cliquez ici](#)

Déclaration de grève : [cliquez ici](#)

Habilitation Catalan : [cliquez ici](#)

Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !

Emma Chazarenc	Jean- François Noguès	Audrey Corrège	Jérôme Guy	Océane Salles	Raymond Bot	Aurélie Frénel	Frédéric Traby	Laure Martinez	Christophe Noguère

Pour nous joindre : snu66@snuipp.fr ; 04 68 50 78 44

Nos permanences au siège du SNUipp-FSU 66 (18, rue Condorcet à Perpignan) :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h
- le mercredi matin de 9h à 12h

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 9 militant.es, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militant.es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique [ICI](#)

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : [@snuipp66](#) Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD